

tenue par Madame SODDU, magistrate-désignée  
En présence de Madame MÉRARD, Rapporteure publique  
Madame BENALET, Greffière

**11 heures 30**

01)	<b>DOSSIER N° 2201893</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation du titre de perception de la DGFP34 émis le 29/06/21 d'un montant de 47 488 € concernant l'indu sur pension suite à la suspension de pension civile de retraite pour les périodes allant du 07/09/2009 au 03/12/15 et du 22/05/18 au 24/11/19, ensemble la décision de rejet de la DRFIP31 rejetant le recours gracieux du 20/08/21 dirigé à l'encontre du titre de perception	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	BLAIS BRYNJOLF (Cour)
<b>Défendeur</b>	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'OCCITANIE	
<b>Observateur</b>	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'HERAULT	DIRECTEUR
02)	<b>DOSSIER N° 2202343</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation du compte-rendu d'entretien professionnel pour l'année 2021 : entretien du 17/02/22 ? (remis le 03/03 à M. X) ?	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	CABINET LABRY - NORAY ESPEIG (Cour)
<b>Défendeur</b>	MINISTERE DES ARMEES	

**11 heures 30**

03)	<b>DOSSIER N° 2201968</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation du titre de pension, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux en date du 07/12/21 (reçu le 09/12/21) sollicitant la révision de sa pension de retraite + reconstitution des droits à pension retraite à/c du 10/12/20	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître LAPUELLE Clémence (Cour)
<b>Défendeur</b>	MINISTERE CHARGE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS	
04)	<b>DOSSIER N° 2204142</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Contestation calcul pension de retraite : prise en compte de la totalité des trimestres travaillés dans sa carrière à l'Université Paul-Sabatier, soit 8 mois soustrés du 06/01/22 au 31/08/22, en application de l'arrêté du 08/06/22 de maintien en service jusqu'au 31/08/22	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Monsieur X
<b>Défendeur</b>	MINISTERE CHARGE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS	
05)	<b>DOSSIER N° 2204329</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation de la décision du 02/05/2022 rejetant sa demande d'annulation de la décision du 17/02/2022 lui infligeant un blâme (sanction disciplinaire 1er groupe) + injonction retrait de son dossier administratif les décisions des 17 février, 10 mars et 2 mai 2022	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Monsieur X
<b>Défendeur</b>	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

11 heures 30

06)	<b>DOSSIER N° 2204556</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation de la décision du 08/07/22 refusant la révision de la pension pour l'attribution de bonification pour son enfant Adrien, ensemble la décision de confirmation en date du 22/07/22	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Monsieur X
<b>Défendeur</b>	MINISTERE CHARGE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS	
<b>Observateur</b>	DEFENSEUR DES DROITS	
07)	<b>DOSSIER N° 2205398</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation de la décision du SRE refusant de faire droit aux demandes de bonifications suite à des séjours en OPEX au Kosovo et à bénéficier des dispositions de l'article L.12 a du code des pensions civiles et militaires de retraite, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux en date du 12/05/22	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Monsieur X
<b>Défendeur</b>	MINISTERE CHARGE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS	
<b>Observateur</b>	MINISTERE DES ARMEES	
08)	<b>DOSSIER N° 2206092</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Révision pension - Infirmier anesthésiste - Annulation de la décision de la CNRACL refusant la prise en compte du reclassement de M. Billoir	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Monsieur X
<b>Défendeur</b>	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	

